



COMMISSION PRÉVENTION SÉCURITÉ

QUELLES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRES LES COMMUNES PEUVENT-ELLES METTRE EN PLACE POUR FAIRE COHABITER LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT ?



Compte-rendu de la séance du 25/03/2022

I INTERVENANTS

Anne Lavaud et **Christophe Ramond**, respectivement
Déléguée générale et Directeur de la recherche et des
études de l'Association Prévention Routière

Roch Dossou, Conseiller municipal délégué aux Transports
et à la Mobilité Douce, Noisy-le-Roi (78)



🕒 Le vendredi 25 mars 2022 de 14h00 à 15h30

📍 En visioconférence

👤 **Élus référents :**

- **Dominique Bailly**, maire de Vaujours (93) et vice-président de l'AMIF en charge de la Sécurité
- **Hervé Gicquel**, maire de Charenton-le-Pont (94)
- **Brice Rabaste**, maire de Chelles (77)

I CONTEXTE

Dans son dernier bilan annuel réalisé en 2021¹, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) en Ile-de-France constate qu'en moyenne, 21 personnes ont perdu la vie chaque mois en 2020 sur la route, malgré les périodes de confinements. Sur ces 21 personnes tuées en moyenne chaque mois, 14 étaient de usagers vulnérables (6 piétons, 2 cyclistes, 6 utilisateurs d'un deux roues motorisés). Cette situation reste inchangée selon le baromètre du **mois de janvier 2022 qui fait état de 27 personnes tuées, en Ile-de-France, comprenant 9 piétons, 5 utilisateurs de deux roues motorisées et 2 cyclistes.**

Le nombre d'accidents corporels restait lui aussi élevé en **2020 avec 14 548 accidents recensés sur le territoire francilien**. Le coût représenté par l'accidentalité routière, sur la base des coûts de prise en charge des blessés et hors considération des dégâts matériels, est évalué à 1,9 milliard d'euros pour l'année 2020. Bien que tous les moyens de déplacement soient concernés, une hausse importante des décès chez les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes électriques est à noter avec +40% en moyenne entre 2019 et 2020.

Mieux encadrer les nouvelles mobilités pour permettre un meilleur partage de la route paraît alors nécessaire pour éviter la hausse des accidents et des décès sur la route.

Une nouvelle catégorie d'engins de déplacement

En 2019, 478 000 trottinettes électriques ont été vendues en France, symbolisant, au même titre que le développement du « free-floating », un intérêt continu pour ce type de moyens de déplacement motorisés.

Cet intérêt, renforcé dans un contexte de crise sanitaire avec la peur de prendre les transports collectifs, a amené le législateur à créer une nouvelle catégorie pour encadrer l'usage de ces engins de déplacement personnels (EDP).

¹ Bilan réalisé en 2021 sur la base de données recensées en 2020

La catégorie des EDP a ainsi fait son entrée comme une nouvelle catégorie de véhicule dans le code de la route par le décret n°2019-1082 du 23 octobre 2019 et renvoie à deux types de véhicule :

- ✓ **Les engins de déplacement personnels non motorisés** tels que les skateboards, rollers et trottinettes dépourvues de moteurs
- ✓ **Les engins de déplacement personnels motorisés (EDPM)²** tels que les trottinettes électriques, les gyropodes, les hoverboards, etc.

La réglementation spécifique applicable aux EDPM

Les principales règles de déplacement à respecter pour les EDPM (décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019)

- ✓ La conduite d'une trottinette électrique, d'un hoverboard ou d'un gyropode est interdite à toute personne de moins de 12 ans
- ✓ Le transport de plusieurs passagers est interdit
- ✓ L'assurance d'un engin de déplacement personnel motorisé est obligatoire. Les services de location d'EDPM en libre-service (free-floating) doivent souscrire une assurance pour couvrir leurs usagers.
- ✓ Les engins de déplacement personnel motorisé ne peuvent pas circuler sur le trottoir sauf s'ils sont tenus à la main.
- ✓ En agglomération, les usagers d'engins de déplacement personnel motorisés doivent circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. Si ce n'est pas le cas, les usagers peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.
- ✓ Hors agglomération, les EDPM peuvent circuler uniquement sur les voies vertes et les pistes cyclables.
- ✓ Les EDPM peuvent être garés sur le trottoir sans gêner la circulation des piétons ou nuire à leur sécurité.

Les équipements obligatoires et recommandés pour l'usage des EDPM

- ✓ Des feux de position avant et arrière, des dispositifs rétro réfléchissants, un système de freinage et un avertisseur sonore.
- ✓ Les engins doivent être bridés à 25 km/h
- ✓ Le port obligatoire pour l'utilisateur d'un vêtement/équipement rétro réfléchissant en cas de visibilité insuffisante
- ✓ Le port fortement recommandé pour l'utilisateur d'un casque

² Considérant la diversité de ces engins, la notion d'EDPM renvoie globalement à tous les « véhicules sans place assise, conçus et construits pour le déplacement d'une seule personne et dépourvus de tout aménagement destiné au transport de marchandises, équipés d'un moteur non thermique ou d'une assistance non thermique et dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 6km/h et ne dépasse par 25 km/h ».

Les pouvoirs des élus locaux et les sanctions possibles pour les usagers en situation d'infraction

- ✓ Le maire peut interdire l'usage des EDPM sur certaines parties du territoire de sa commune. Par ailleurs, il peut autoriser la circulation des EDPM sur le trottoir en fonction de certaines circonstances et conditions.
- ✓ Hors agglomération, les élus locaux peuvent autoriser les EDPM à rouler sur les routes dont la vitesse maximale atteint 80 km/h en fonction de certaines circonstances et conditions.
- ✓ Circuler sur le trottoir peut être sanctionné d'une amende de 135€
- ✓ Circuler avec un engin qui dépasse le bridage à 25 km/h peut être sanctionné d'une amende de 1500€

I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

Dominique Bailly, maire de Vaujourns (93), élu référent de la commission et vice-président en charge de la Sécurité à l'AMIF, remercie les différents intervenants de leur présence. Dans les prochaines années, il sera nécessaire de mieux prendre en compte ces nouveaux modes de déplacement dans l'aménagement de nos territoires. Des mesures doivent être mises en place pour réglementer les nouveaux usages et leur utilisation. Cela pose de nouvelles questions face aux problématiques de sécurité routière déjà existantes.

Intervention d'Anne Lavaud et Christophe Ramond, Association Prévention Routière

L'association Prévention Routière s'attache à traiter de tous les modes de déplacement et de toutes les infrastructures qui portent des problématiques de sécurité routière. Des interventions sont organisées dans les 95 départements métropolitains.

L'association se mobilise le plus souvent dans les écoles par des actions de prévention. Elle réalise, en lien avec les polices municipales, des pistes d'éducation routière et des préparations aux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR). Elle innove également grâce à de nouvelles actions : l'événement « Main à la Pâte »³ ou « Mobilisafe »⁴. Lors du Congrès des Maires en 2017, l'association Prévention Routière a lancé le **label « Ville prudente » et « Village prudent »** à destination des communes soucieuses de valoriser une dynamique et un engagement pour la sécurité. En France, 317 communes ont été labélisées depuis le lancement, dont **55 communes franciliennes**.

³ La Fondation « Main à la pâte » travaille aux côtés des enseignants pour aider les enfants à acquérir les bons réflexes pour des déplacements sûrs et pour former les nouvelles générations d'usagers de la route. Pour plus d'informations sur cette initiative : <https://www.preventionroutiere.asso.fr/a-lecole/>

⁴ *Mobilisafe* est un atelier réalisé par l'association Prévention Routière à destination des parents pour informer sur les usages des sièges auto et les règles en vigueur.

D'après une étude réalisée par l'association, les priorités des équipes municipales s'articulent principalement autour des conditions de circulation, de la prévention routière et de l'aménagement de la voirie.

Les principales réalisations des élus sont :

- La construction de nouveaux équipements ou modernisation d'infrastructures pour sécuriser le réseau routier de la commune
- La sensibilisation aux enjeux de sécurité routière des agents territoriaux et des polices municipales.

En 2019, les engins de déplacement personnel motorisés et cyclo-mobiles légers (EDPM) sont apparus dans le Code de la route. Il y a un réel boom de l'utilisation des trottinettes électriques, particulièrement de leur achat auprès de particuliers : **2,5 millions d'utilisateurs ont été recensés en 2021**. La proportion d'utilisateurs est largement supérieure en Ile-de-France. Ce phénomène de masse se traduit régulièrement par des accidents. 65% des propriétaires d'EDPM utilisent leur engin pour aller sur leur lieu de travail ou d'enseignement. Il peut également s'agir de véhicules de fonction utilisés pour des visites de logements par les professionnels de l'immobilier. D'autres part et dans de nombreuses villes, le « free-floating », ou trottinettes électriques en libre-service, se développe.

L'association a travaillé sur une étude concernant les personnes utilisant un EDPM au quotidien et faisant le même trajet du quotidien avant son adoption. **Près de 40% de la distance parcourue au quotidien est faite avec un EDPM en substitution à la voiture et aux transports en commun de proximité**. A contrario, l'adoption de l'EDPM dynamise l'usage des transports en commun de longue distance.

Les accidents liés à l'utilisation d'EDPM augmentent fortement depuis ces dernières années. En 2020, près de 1000 accidents et 7 tués ont été recensés. Les piétons sont les principaux concernés par ces accidents (à hauteur de 35%), suivi des automobilistes (18%). **En 2021, 20 utilisateurs d'EDPM ont été tués**.

L'association étudie finement les principaux facteurs de risque :

- ✓ **Faible expérience de l'utilisation de l'engin** exposant à des dangers de chute : 64% des accidentés ont moins d'un an de pratique
- ✓ **Non-respect de la réglementation**
- ✓ **Infrastructure défaillante exposée aux défauts de chaussée**
- ✓ **Événements inattendus** (obstacles, écarts de conduites et phénomène d'angle-morts)

Dans les enquêtes menées par l'association, les règles relatives à l'utilisation de ces engins sont relativement méconnues. Les équipements obligatoires (gilet haute visibilité, sonnette et feux de position) sont mal respectés. Les EDPM sont soumis à la même **obligation d'assurance de responsabilité civile** que les véhicules motorisés tels que les motocyclettes ou les voitures. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessures d'un piéton, dégâts matériels etc.).

Le législateur a souhaité que les **usagers d'EDPM utilisent en priorité les aménagements cyclables lorsqu'ils sont disponibles**. Le cas échéant, la circulation d'EDPM sur la chaussée est réglementée à une vitesse de moins de 50km/h. Les quelques règles à connaître pour les utilisateurs d'EDPM :

- ✓ **Une vitesse maximum de 25 km/h** pour une circulation sur pistes ou bandes cyclables
- ✓ Une seule personne par trottinette
- ✓ Les deux mains de l'utilisateur bien positionnées sur le guidon de l'engin, sans utilisation du téléphone (même pour l'utilisation d'un GPS)

La circulation est interdite sur les trottoirs mais autorisée sur une aire piétonne, en respectant une limite de 6 km/h sans gêner les piétons. Comme pour les vélos, les EDPM ont également la possibilité de se garer sur les trottoirs. Leurs conducteurs sont invités à ne pas gêner la circulation des piétons et d'assurer leur sécurité.

Toutefois, **le maire peut définir des règles différentes à sa convenance**. Sous certaines conditions, l'autorité investie du pouvoir de police pourra accorder des dérogations aux règles générales de circulation en autorisant la circulation des EDPM sur certaines routes hors agglomération où la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/h. L'utilisateur, à la vitesse limitée de 25 km/h, devra alors porter un casque, se vêtir d'un équipement rétro réfléchissant et rouler avec les feux de positions allumés.

La prévention est un sujet essentiel. **L'association propose une initiation et une sensibilisation aux risques avant la première utilisation d'un EDPM**. Des prestataires développent également des simulations d'utilisation de trottinettes électriques pour renforcer la prévention autour de cet axe.

Intervention de Roch Dossou, élu à Noisy-le-Roi (78)

La commune de Noisy-le-Roi est labélisée « Ville prudente » et a établi un **schéma directeur de mobilités douces**. Le projet de piste cyclable a bénéficié de subventions nationales après présentation au ministère de la Transition écologique. Lors de sa campagne municipale, le maire a souhaité la mise en place d'une **nouvelle piste cyclable pour transformer les modalités de stationnement classiques**. Le principal objectif est de permettre aux collégiens de la commune d'arriver au collège de la Quintinie depuis l'extrémité ouest de la commune en empruntant un itinéraire sécurisé et sans discontinuité. La commune a ainsi tenu à créer une piste bidirectionnelle et un contre-sens cyclable protégé. Des actions de contrôle ont été mises en place par la police municipale et quelques fois par la gendarmerie. Récemment, **le projet « Savoir Rouler à Vélo »** a été organisé sur l'ensemble de la commune de Noisy-le-Roi afin de permettre aux élèves de CM1-CM2 d'apprendre à faire du vélo en toute sécurité.

Questions des participants

Avez-vous eu des demandes émanant des élus pour des conseils sur la sécurisation des axes routiers ?

Anne Lavaud explique que l'association est spécialisée dans la prévention et qu'elle n'a en aucun cas vocation à être un bureau d'étude lors d'aménagement du territoire. L'association est très rarement sollicitée par les communes dans le cadre de la dimension prévention qui pourrait être liée aux plans d'aménagement. Toutefois, à **travers le label, elle crée une communauté d'échanges, constituant une réelle valeur ajoutée pour ses adhérents**. Le contenu du site internet est également à disposition des communes pour toutes informations complémentaires.

Afin de différencier les déplacements doux des véhicules à moteur, la végétalisation a-t-elle été prise en compte ?

Roch Dossou confirme que cela a bien été pris en compte lors de la partie sur la réflexion de l'aménagement du trottoir et des voies de mobilité douce. Ces aménagements comprennent également des panneaux de signalisation situés stratégiquement le long de ces voies.

Pour aller plus loin :

- Le site internet de l'Association Prévention Routière : <https://www.preventionroutiere.asso.fr/collectivites-nous-soutenir/>
- Le label « Ville prudente » : <https://www.villeprudente.fr/>
- Les conditions de participation au label Ville Prudente : <https://www.villeprudente.fr/comment-participer/>
- Le décret relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039272656/>

Fin de la réunion

LISTE DES INSCRITS :

| NOM DE LA COMMUNE / NOM DE L'ENTREPRISE AMIF PARTENAIRE | NOM | Prénom | Fonction |
|---|----------|----------|---|
| ROSNY-SOUS-BOIS | MESA | Stéphane | Rattachée A Un Service D'une Collectivité - Chef De Cabinet |
| SONCHAMP | MAY-OTT | Ysabelle | Maire |
| VIRY CHATILLON 91170 | CAILLAUD | Clément | Maire Adjoint |
| MONTFERMEIL | DIARRA | Djieneba | Adjointe Au Maire |

| | | | |
|----------------------------------|--------------|-----------------|--|
| COUBRON (93) | MARLIER | Sandrine | Rattachée A Un Service D'une Collectivité - Secrétaire Cabinet Du Maire |
| GUYANCOURT | PAREJA | Olivier | Adjoint Au Maire |
| AMIF PARTENAIRES | CHALANE | Hakim | Consultant Senior - Gestions Locales Formation Conseil Aux Collectivités Territoriales |
| JOINVILLE-LE-PONT | LAMBILLIOTTE | Floriandre | Rattaché(E) A Un Service D'une Collectivité - Chef De Cabinet |
| MAIRIE DE ROINVILLE | BELLINELLI | Guillaume | Maire |
| ROMAINVILLE | JEBARI | Soraya | Conseillère Municipale |
| BUC | WIOLAND | Hervé | CM Délégué A La Sécurité |
| 92340 - BOURG-LA-REINE | NICOLAS | Cédric | Maire Adjoint Délégué Aux Mobilités Et Au Numérique |
| VOISINS-LE-BRETONNEUX | CAFFIN | Alain | Conseiller Municipal - Rapporteur Aux Mobilités |
| VILLEPREUX | BLIVET | Jean-Philippe | Conseiller Délégué A La Sécurité Publique Et Opérationnelle |
| BUSSIERES 77750 | SALA | Patrick | Adjoint Au Maire |
| BOISSY LE CHATEL | WETZEL | Jean | Maire Adjoint A La Sécurité |
| VILLE DE L'ÎLE-SAINT-DENIS 93450 | BOSQUILLON | Sophie | Conseillère Municipale Déléguée |
| JOUY LE MOUTIER 95280 | LOBRY | Eric | Maire Adjoint |
| PALaiseau | MADIKA | Jean-Pierre | Adjoint Au Maire Ju |
| FONTENAY LE VICOMTE 91540 | MICK RIVES | Valerie | Maire |
| BAILLY | PETITMENGIN | Denis | Adjoint Au Maire |
| PUTEAUX | BALLET | Jean-Marie | Adjoint Au Maire |
| EAUBONNE | DECHAUX | Hanen | Adjoint A La Sécurité |
| EGLY 91520 | ROCH | Christine | Maire Adjointe A La Sécurité |
| CONFLANS SAINTE HONORINE | MOUTENOT | Laurent | Adjoint Au Maire |
| LE TREMBLAY SUR MAULDRE | BOUCHER | Jean-Pierre | Conseiller Municipal Délégué Chargé De La Sécurité |
| CARRIERES-SOUS-POISSY | MERY | Françoise | Adjointe A La Sécurité |
| CARRIERES SOUS POISSY | AMRI | Mohammed | Adjoint Au Commerce |
| MONTSOULT | BIELLO | Silvio | Maire |
| MOUROUX 77120 | VIGNIER | Arnaud | Maire Adjoint |
| VILLENoy | SILVA | Guyslaine | 1ère Adjointe |
| ENGHIEN LES BAINS | FAUVEAU | Marie Christine | Adjointe Au Maire d'Enghien les Bains |
| BOIS COLOMBES | CHAUMERLIAC | Gilles | Maire Adjoint Délégué A La Prévention & A La Sécurité Publique |

| | | | |
|----------------------------------|-------------|-------------|--|
| BOIS COLOMBES | DULERY | Aurélien | Chef Du Service De La Police Municipale De Bois-Colombes |
| GOURNAY SUR MARNE | FOURNIER | Eric | Conseiller Municipal Délégué |
| CONDE SUR VESGRE | LION | Florence | Adjointe |
| MEAUX 77100 | BEGUE | Caroline | Chargée De Mission "Prévention De La Délinquance" |
| EGLY | GOUSSEFF | Arnaud | Conseiller Municipal |
| LE THILLAY | GEBAUER | Patrice | Maire |
| SAMOIS SUR SEINE | ABADIA | Charly | Adjoint |
| GAGNY | CRANOLY | Rolin | Maire |
| ABLON-SUR-SEINE 94480 | GRILLON | Eric | Maire |
| MAIRIE DE LIMETZ-VILLEZ 78270 | MURIOT | Marie-Line | Adjointe |
| RAMBOUILLET 78120 | ALAIN | Cintrat | 1er Adjoint Au Maire |
| LE THILLAY | JEANNY | Jean-Luc | Adjoint Au Maire Sécurité |
| BUSSIERES 77750 | SALA | Patrick | Adjoint Au Maire |
| VERSAILLES | DEFONTAINE | Céline | Responsable Du Service Mobilités |
| VERSAILLES 78000 | DE ROUSSANE | Jean-Pierre | Adjoint Au Maire |
| NOGENT SUR MARNE / 94130 | MORVAN | Thierry | Adjoint Au Maire |
| MONTÉVRAIN 77144 | ROUSSEL | Christophe | Chef Du Service De Police Municipale |
| MERICOURT | CILLEROS | Liliane | Adjointe Aux Affaires Scolaires Et Sociales |
| CARRIÈRES SOUS POISSY | MERY | Francoise | Adjointe A La Sécurité |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES 95370 | KHORBI | Dalila | Maire Adjointe |
| ISLES-LES-MELDEUSES 77440 | MAAS | Frederic | Maire |
| BUSSIERES 77750 | SALA | Patrick | Adjoint Au Maire |
| PUTEAUX | BALLET | Jean-Marie | Maire Adjoint |
| VILLIERS SUR ORGE | PROVOTAL | Micheline | Adjointe Finances Et Politique Sociale |
| EGLY 91520 | ROCH | Christine | Maire Adjointe |
| CLAYE SOUILLY 77410 | MONTI | Bruno | Adjoint Au Maire Sécurité, Environnement, Mobilité |
| SAMOIS SUR SEINE | ABADIA | Charly | Adjoint |
| BOISSY SOUS SAINT YON | SAADA | Raoul | Maire |
| VERT LE GRAND 91810 | RICHARD | Christophe | Conseiller Municipal Délégué A La Sécurité |
| COURCELLES SUR VIOSNE | FLOHART | David | Adjoint Au Maire |
| LE THILLAY | JEANNY | Jean Luc | Maire Adjoint A La Sécurité |
| VERNOUILLET | VAUR | Camille | Dircab |

| | | | |
|--|-----------|-----------|---|
| BOUSSY SAINT ANTOINE | CEAUX | Sebastien | Adjoint Au Maire |
| VANVES | CORTES | Kevin | Adjoint Au Maire Sécurité |
| CARRIERES-SOUS-POISSY | AMRI | Mohammed | Adjoint Au Commerce |
| LE-PERREUX-SUR-MARNE 94170 | PETRUCCO | Eno | Directeur De Cabinet |
| VILLIERS SUR ORGE | PROVOTAL | Micheline | Adjoint Finances Et Politique Sociale |
| BOULOGNE-BILLANCOURT 92100 | MARAVAL | Philippe | Elu En Charge De La Sécurité Routière Et Au Point Justice De Boulogne-Billancourt |
| GRAND PARIS SEINE OUEST (ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL) | DALARUN | Ariane | Chargée De Mission Auprès Du Directeur Général Des Services |
| MAULE | GUERITEAU | Aude | Conseillère Municipale Déléguée A La Sécurité |
| BUSSIERES 77750 | SALA | Patrick | Adjoint Au Maire |